



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
BEAULAC-GARTHBY**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Cynthia Gagné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Avis public est par les présentes, donné que, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers de la Municipalité de Beaulac-Garthby couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, seront déposés et adoptés à la réunion ordinaire du Conseil, qui se tiendra le lundi 4 juin 2018 à 19h00 au bureau municipal situé au 96, route 112.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 14^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.




Cynthia Gagné, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 14 mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 mai 2018.



Cynthia Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY